

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « FIRST BUILDER »

Siège social Abidjan, Cocody, ANGRE Nouveau CHU EN FACE DE
LA SICTA, Lot 3462, Ilot 309

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 09/02/2022 , et enregistrés au CEPICI le 25/02/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « FIRST BUILDER »

Objet :

- BTP-Génie civil
- Distribution de matériels de construction de première qualité,
- La promotion immobilière et la promotion de l'habitat à caractère social,
- La construction d'immeubles en vue de la revente et/ou la location,
- L'achat de terrain bâtis ou non bâtis,
- L'import-export de tous matériaux primaires, secondaires et tertiaires, finis ou semi-finis, matériels et fournitures industriels
- La fabrication de pavés et toutes autres plates-formes en béton,
- L'exploitation de carrières et de minerais, de gisement de quelques natures que ce soit,
- Exploitation agricole
- Toutes opérations d'importations, d'exportations de distributions et de commercialisation de tous produits, marchandises, denrées à base de céréales, de toutes provenances et de toute destinations
- La production, l'achat, l'emmagasiner, la transformation, le conditionnement sous toutes les formes et la commercialisation du maïs, du soja et de toutes céréales;
- La production, le stockage et la commercialisation de tous types d'aliments de volaille;
- L'exportation de l'anacarde
- L'intermédiation commerciale et la représentation de sociétés étrangères
- La prise de participation dans toutes entreprises ou

sociétés ivoiriennes ou étrangères, créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achat d'actions, de parts sociales ou parts d'intérêt, l'association en participation, d'alliance ou de commandite. Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tous fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Cocody, ANGRE Nouveau CHU EN FACE DE LA SICTA, Lot 3462, Ilot 309

Dirigeant(s) : M ADON MONSAN PHILIP HERMANN (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-03297 du 15/04/2022 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°16423/GTCA/RC/2022 du 15/04/2022

